

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 16 mai 2024 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

Mme Lise Poissant, administratrice de la Régie et mairesse de Saint-Mathieu

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

Mme Mylène Letellier, conseillère-cadre à la direction générale de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Nicolas Chaput, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 10 mai 2024.

2024-05-21 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2024-05-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2024
4. Appel d'offres public portant sur les Services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield – Surveillance des travaux de construction - Adoption de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions
5. Affaires administratives
 - 5.1 Comptes payés et à payer au 16 mai 2024
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de la séance

ADOPTÉE

2024-05-23

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2024

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2024 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2024-05-24

APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN INGÉNIERIE POUR L'IMPLANTATION DU COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIVMO À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION – ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS

ATTENDU que la Régie entend procéder à un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de construction de son futur Complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU que la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, établie conformément aux modalités de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ chapitre C-19), a été présentée et approuvée par les administrateurs lors de la rencontre plénière tenue le 16 mai 2024.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

D'autoriser la Régie à procéder à la publication d'un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat portant sur les services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de construction de son futur Complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield.

D'établir comme suit la grille d'évaluation et de pondération des soumissions ainsi que le facteur s'additionnant au pointage intérimaire dans la formule d'établissement du pointage final :

PARTIE 1 - ÉVALUATION QUALITATIVE DE CHAQUE OFFRE	
Critères	Pondération (nombre maximal de points attribués)
1 - Expérience de la firme d'ingénieurs a) Présentation générale de la firme et son organisation (10 points) b) Présentation de trois (3) projets comparables (15 points)	25
2 - Compétence et expérience du chargé de projet a) Curriculum vitae du chargé de projet (15 points) b) Pertinence de trois (3) projets comparables parmi ses réalisations, dont au moins un (1) projet de nature municipale (15 points)	30
3 - Qualification de l'équipe de projet a) Structure et organisation de l'équipe (5 points) b) Qualification des membres de l'équipe (15 points) c) Identification, compétence et expérience du personnel de relève (5 points)	25
4 - Compréhension du mandat, échéancier et qualité générale a) Compréhension du mandat, du contexte et des besoins (5 points) b) Programme de travail, échéancier et organisation (5 points) c) Disponibilité du chargé de projet et de l'équipe de projet et flexibilité à l'égard de l'horaire de travail et de l'avancement des travaux (5 points) d) Qualité générale de la proposition (5 points)	20
Pointage total intérimaire (100 points)	100
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au fournisseur, sans avoir été ouvertes.	
PARTIE 2 - ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	
Prix soumis (avant taxes)	
Pointage intérimaire + 50 x 10 000	
Prix	
Rang et adjudicataire	

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2024-05-25 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 16 MAI 2024

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 16 mai 2024 et au montant de 82 941,51\$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la Régie et la directrice générale par intérim communiquent les informations suivantes en réponse aux questions posées par un résident de Saint-Constant :

- Pour l'instant, la Régie ne peut fixer les tarifs pour le traitement des matières organiques à son installation, car ces tarifs seront déterminés ultérieurement en fonction des coûts de construction et d'exploitation. Néanmoins, les MRC partenaires économiseront sur les frais de transport des matières collectées en raison de distances de transport considérablement réduites. De plus, les administrateurs estiment que la gestion interne de leur installation permettra aux MRC d'être protégées contre les fluctuations des coûts de traitement des matières organiques dans le secteur privé ; ces coûts étant appelés à augmenter suite à l'entrée en vigueur des nouvelles réglementations interdisant formellement l'enfouissement des matières organiques.
- Le compost produit au futur Complexe sera distribué aux citoyens et aux municipalités selon des modalités qui restent à définir.

2024-05-26 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h38.

ADOPTÉE

Miguel Lemieux
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim